



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo uri wese ubahirizwa*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°458 DU 20 AU 26 JANVIER 2025**

## **0. INTRODUCTION**

Le présent bulletin dresse un état des lieux de la situation sécuritaire et des droits de l'homme au cours d'une période récente. Il aborde notamment les droits civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels, et se termine par une conclusion.

Les principaux faits marquants de cette période sont les suivants : au moins (07) sept personnes ont per-

du la vie, dont (2) deux ont été retrouvées cadavres, (02) deux ont été victimes de violence basée sur le genre (VBG), et (01) une personne arrêtée arbitrairement. Parmi les victimes, (1) un membre du parti CNL tué. Les Imbonerakure, les administratifs, les policiers et les militaires sont soupçonnés d'être les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

## **LES GRANDS TITRES**

*I. CONTEXTE*

*II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS*

## CONTENU

<b>I. CONTEXTE</b> .....	3
<b>I.1. CONTEXTE POLITIQUE</b> .....	3
<b>I.2. CONTEXTE DE GOUVERNANCE</b> .....	4
<b>I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE</b> .....	5
<b>I.4. CONTEXTE SECURITAIRE</b> .....	5
<b>I.4.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS</b> .....	5
<b>I.4.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE</b> .....	6
<b>I.4.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES.</b> .....	7
<b>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES</b> .....	7
<b>II.1. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE</b> .....	8
<b>II.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE</b> .....	8
<b>II.2. DROIT A LA LIBERTE</b> .....	8
<b>II.2.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES</b> .....	8
<b>II.3. DROIT A LA PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE</b> .....	9
<b>III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</b> .....	9
<b>III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE</b> .....	9
<b>III.2. DROIT A L'EDUCATION</b> .....	9
<b>IV. DROITS CATEGORIELS</b> .....	10
<b>IV.1. DROITS DE LA FEMME</b> .....	10
<b>V. CONCLUSION</b> .....	11

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ADISCO</b>	: <i>Appui au développement Intégral et à la solidarité sur les Collines</i>
<b>BBN</b>	: <i>Bureau Burundaise de Normalisation</i>
<b>BRARUDI</b>	: <i>Brasserie et Limonaderie du Burundi</i>
<b>CDS</b>	: <i>Centre de Santé</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
<b>OPJ</b>	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>RDC</b>	: <i>République Démocratique du Congo</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service National de Renseignement</i>
<b>TGI</b>	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>

## I. CONTEXTE

Des tensions sécuritaires et des violations des droits humains ont été signalées au Burundi au cours de la semaine dernière. Plusieurs incidents violents ont été enregistrés, notamment des corps sans vie découverts dans les provinces de Rutana et Cankuzo. Trois personnes sont mortes et d'autres blessées dans la commune Ngozi suites au non-respect du code de la route des gens qui venaient de la croisade du parti CNDD-FDD. Des cas de non de la mauvaise Gou-

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

#### Croisade d'action de grâce en province Ngozi

Le jeudi du 23 janvier 2025, le Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye, a participé à une messe à la Cathédrale du Cœur Immaculé de Ngozi, marquant le début d'une croisade de trois jours d'action de grâce organisée par le parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Lors de la messe, Monseigneur BIZIMANA Georges a appelé le parti à assumer la responsabilité de conduire le pays vers le droit chemin et à mettre fin aux injustices.

L'après-midi, la croisade s'est poursuivie au stade Agasaka, avec la participation du président, de la Première Dame, ainsi que de plusieurs hautes autorités. Un défilé des membres de la pépinière du CNDD-FDD a également eu lieu. Lors de cette croisade, les leaders religieux ont été invités à prêcher à l'assemblée présente, ainsi la Révérende Denise BUCUMI, ex-première dame, et Madame du Feu Nkurunziza et Mbayahaga ont interpellé les participants de ne plus se lamenter sur des choses qui manquent, mais qu'ils gardent plutôt l'espoir d'un bon lendemain, en faisant référence à l'épisode biblique de la traversée du désert par les Israélites sous la conduite de Moïse où après avoir quitté l'Égypte, les Israélites se retrouvèrent dans le désert, où ils durent affronter de nombreuses difficultés, notamment la faim, la soif et les attaques des ennemis.

Malgré les miracles que Dieu accomplis pour eux, les Israélites se mirent à se lamenter et à se plaindre de leur situation. Ils regrettaient même d'avoir quitté l'Égypte, où ils avaient au moins de la nourriture et des logements. Cet épisode est cité comme un exemple de la faiblesse de la foi et de la tentation de se plaindre et de se lamenter face aux difficultés,

vernance des administratifs et des mesures punissant les administratifs voulant établir de l'ordre ont été prise à l'endroit du chef de zone et le commissaire en province Cibitoke.

Des hausses de prix sur les différents produits sont très remarquables au pays et des mesures visant à punir ceux qui tentent d'importer du carburant dans les pays frontaliers.

plutôt que de faire confiance en Dieu et à sa providence

Dans son message, le président Ndayishimiye a rappelé les membres de son parti les mauvaises périodes de l'ancien temps, « où le Burundi et les Burundi ne pouvaient pas vivre tranquillement, cette époque, on était dans le dénigrement total, on ne pouvait pas cultiver nos champs la journée, on attendait la nuit pour aller aux champs et Dieu nous a garde et on récolte malgré tout, remerciant Dieu de tous les bienfaits, et au niveau mondial, seul le Burundi n'a aucun problème sauf un : Manque de carburant ; plusieurs signes démontrent que le Burundi est avec Dieu », il a exhorté les membres du parti à se rappeler la fidélité de Dieu, qui a toujours soutenu le parti depuis ses débuts. Ceci n'est que l'endormissement de la population qui croupit dans la misère et la peur persistante comme les rapports d'Iteka l'ont toujours illustré.

Soulignons que le Burundi est effectivement confronté à une crise économique et sociale profonde qui va bien au-delà des simples pénuries de carburant. Les hôpitaux manquent cruellement de médicaments, les agriculteurs sont dans l'incapacité de se procurer les intrants nécessaires pour cultiver leurs champs, et l'inflation galopante écrase les revenus déjà très faibles des ménages<sup>1</sup>.

La société civile dont la Ligue Iteka et les organisations internationales ont déjà sonné l'alarme, appelant les autorités à prendre des mesures urgentes pour résoudre cette crise<sup>2</sup>. Il est temps que les dirigeants du Burundi prennent conscience de la gravité de la situation et agissent pour améliorer la vie des millions de citoyens qui souffrent.

<sup>1</sup><https://ligue-iteka.bi/> différents rapports produits sur la situation du Burundi et les droits de l'homme

<sup>2</sup><https://ligue-iteka.bi/>

Signalons l'absence du secrétaire général du parti au pouvoir lors de cette croisade, plusieurs informations parlent qu'il serait tombée malade d'une manière inopinée et n'a pas quitté la chambre d'hôtel, et qu'il

aurait été évacué la nuit du premier jour à partir de Ngozi vers Bujumbura, la capitale économique, puis vers Nairobi la capitale du Kenya où il serait hospitalisé.

## **I.2. CONTEXTE DE GOUVERNANCE**

### **Un commissaire communal et un chef de zone emprisonnés en commune Mugere, province Bujumbura**

Le 10 janvier 2025, le commissaire communal Célestin et le chef de zone Raymond Nsengiyumva se sont rendus sur la colline Ramba, à Mugere, pour mettre fin à une construction illégale de clôture dans une zone interdite près de la RN3. Malgré la révélation que les constructeurs étaient pour les enfants du chef de l'État, les autorités ont maintenu leur position et ont fait cesser les travaux. Cependant, le lendemain 11 janvier 2025, le chef de zone Raymond et un Imbonerakure nommé Ildephonse ont été arrêtés et incarcérés au Service national des renseignements (SNR). Ildephonse a été battu et a vu ses outils de communication confisqués. Les victimes ont été relâchées le jour même.

Suite à cet incident, le ministre de l'Intérieur a ordonné, à travers la décision N° 530.03/45 du 17 janvier 2025, la suspension du chef de zone, et le commissaire a été relevé de ses fonctions le 21 janvier 2025 remplacé par le colonel de police Manariyo Jean Claude. Le chef de zone est actuellement introuvable, tandis que le commissaire et l'Imbonerakure Ildephonse sont détenus au commissariat de Buyenzi.

### **Fouille et saisie chez Félicien Nzisabira, sous-officier de police, soupçonné de détention d'armes et autres effets militaires et de marchandises de fraude commune Mutimbuzi, province Bujumbura**

Le 23 janvier 2025, une perquisition a eu lieu au domicile de Félicien Nzisabira, sous-officier logistique au Centre d'Instruction de Buganda, menée par les policiers et les autorités locales. L'opération a permis de saisir divers objets, notamment des tenues policières, des insignes, des ceinturons, des baïonnettes, des bérets, des chargeurs et des cartouches d'AK47, ainsi qu'un pistolet et un Kalash.

Les policiers ont également découvert des produits Brarudi vendus à des prix exorbitants dans un bis-

trot géré par Félicien Nzisabira, qui fonctionnait sans licence d'exploitation. Les clients ont signalé des pratiques commerciales abusives, avec des prix de vente des boissons alcoolisées bien supérieurs aux tarifs en vigueur sur le marché.

Félicien Nzisabira et son épouse, Régine Nahabandi, policière et chauffeur à la Direction Générale des Administrations et du Contrôle des Services Publics (MIDCSP), ont été placés en garde à vue au poste de police de Rubirizi. Ils sont soupçonnés d'avoir tenté de dissimuler les preuves de leur infraction en déplaçant une partie des objets saisis et en répandant du carburant sur le sol.

### **Des tricheries des conseillers communaux pour les élections 2025 en province Muramvya**

Des allégations de tricheries ont émergé après la publication des listes de candidats aux élections des conseillers communaux dans la province de Muramvya, le 22 janvier 2025. Plus précisément, des irrégularités ont été constatées dans les listes des candidats du parti CNDD-FDD.

Certains candidats ont fourni des informations incorrectes sur leur lieu de naissance. C'est le cas de Girukwishaka Victor, sénateur de 69 ans, qui aurait indiqué être né sur la colline Kanyami, commune Kiganda, alors qu'en réalité, il est né sur la colline Ruvuno, commune Bukeye, province Muramvya.

Une autre irrégularité a été constatée concernant Nduwayezu Espérance, administrateur de la commune Muramvya, âgée de 46 ans. Elle aurait déclaré être née sur la colline Rwuya, commune Mbuye, alors qu'en réalité, elle est née sur la colline Kanyami, commune Kiganda.

Ces allégations de tricheries soulèvent des préoccupations quant à la transparence et à la crédibilité du processus électoral. Il est essentiel que les autorités compétentes enquêtent sur ces allégations et prennent les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité du processus électoral.

### **I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE**

#### **Arrestation d'un agent administratif et d'un Officier de Police Judiciaire (OPJ) pour complicité avec un présumé violeur à Rumonge**

Selon l'information reçue par la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2025, une affaire de viol et de complicité a éclaté à Rumonge, dans la province de Rumonge. Le 14 janvier 2025, Placide Nshimirimana, officier de police judiciaire (OPJ), et Alexis Hame-nyimana, chef de colline, ont été arrêtés pour leur implication présumée dans la libération d'Onésime Kagoma, un homme accusé de viol.

Selon les témoins, les deux hommes auraient aidé à libérer Onésime Kagoma, qui avait violé une jeune fille de 16 ans, Jeannette Ndayisenga, en octobre 2023. La victime, qui souffre de problèmes mentaux, a ensuite donné naissance à un enfant le 2 août 2024.

Les faits sont particulièrement troublants, car il semblerait que le chef de colline ait profité de la vulnérabilité de la famille de la victime pour organiser une médiation, qui a abouti à la libération de l'agresseur présumé. La mère de la victime a accepté une somme de 50 000 francs burundais pour retirer sa plainte.

Les leaders communautaires ont depuis porté plainte au parquet de Rumonge pour demander une

### **I.4. CONTEXTE SECURITAIRE**

#### **I.4.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS**

##### **Une personne tuée en commune Ndava, province Mwaro**

Le 21 janvier 2025, vers 2 heures, un tragique événement s'est déroulé sur la colline Fota, au chef-lieu de commune Ndava, province Mwaro. Désiré Hatungimana, veilleur à la Coopérative ADISCO et âgé de 38 ans, a été tué par des malfaiteurs non encore identifiés.

Selon des témoins oculaires, les voleurs ont attaqué le stock de la coopérative ADISCO et ont volé des semences de haricot destinées aux cultivateurs des collines voisines pour la saison culturale B (impeshi) qui commence en février. Il est particulièrement inquiétant de noter qu'une position des policiers du centre communal de Ndava se trouvait à

aide alimentaire pour l'enfant et sa mère. Cette affaire soulève des questions importantes sur la justice et la protection des victimes de viol au Burundi.

##### **Trois hommes condamnés en commune et province Rumonge**

En date du 21 janvier 2025, trois hommes dont Innocent Hatungimana, pêcheur et Emmanuel Nkurunziza, chauffeur ont été arrêtés en possession de 2980 litres d'essence en provenance de la Tanzanie par des militaires au niveau de Gitamba, zone kigwena, commune et province Rumonge. Ils ont été condamnés à 5 mois de prison et une amende de 500 000fbu pour atteinte à l'économie nationale. Le tribunal de grande instance de Rumonge qui a siégé dans ce procès de flagrante du 23 janvier 2025, a ordonné que ce carburant soit utilisé pour intérêt général. L'argent devrait être versé au trésor public. Un véhicule à bord duquel se trouvait devrait être restitué à son propriétaire. Le tribunal a condamné Terence Nkurunziza à 3 mois de prison ferme et une amende de 50 000fbu pour non-respect des mesures du bureau burundais de normalisation BBN interdisant la vente des boissons alcoolisées interdites d'être vendues sur le sol burundais. Son magasin contenait 152 cartons de boissons prohibés non étiquetés emballés dans des cartons de Heineken. Le tribunal a ordonné que ces boissons soient déversées.

seulement 300 mètres du lieu du crime, mais qu'ils ne sont pas intervenus.

Cette affaire soulève des questions importantes sur la sécurité et la protection des biens et des personnes dans la région. Il est essentiel que les autorités compétentes mènent une enquête approfondie pour identifier les auteurs de ce crime et les traduire en justice.

##### **Un corps sans vie d'un membre du parti CNL retrouvé en commune et province Cankuzo**

En date du 22 janvier 2025, vers 9 heures, sur la colline Muyaga, commune et province Cankuzo, dans un champ de maïs chez un vieux nommé Mvuyekure, un corps sans vie d'Evariste

Ntaherezo, d'âge variant entre 55 ans et 58 ans, représentant collinaire du parti CNL aile d'Agathon Rwasa sur cette colline, a été retrouvé. La victime était cultivatrice en même temps veilleur sur les kiosques des commerçants situés le long de la route RN 13 au quartier Nyamparahara, à la périphérie de la ville de Cankuzo. Selon des voisins de la victime, elle a été tuée égorgée dans la nuit du 21 janvier 2025 puis jeté dans ce champ et il avait des traces au niveau de la gorge. Il a été tué ailleurs et jeté à l'intérieur de ce champ car il n'y avait pas de sang. Des traces des pieds du passage des gens dans ce champ de maïs étaient visibles. La femme de la victime a été informée par des voisins qui ont vu le cadavre et ce corps a été conduit à la morgue de l'hôpital de Cankuzo. La victime a été enterrée en date du 25 janvier 2025 car il commençait à se décomposer. Personne n'a été arrêté pour enquête.

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rutana**

En date du 21 janvier 2025, sur le pont qui sépare les collines Gitaramuka et Kivoga, commune et province de Rutana, Un corps sans vie de Salvator Gateka, natif de la zone Gitaba, agriculteur, âgé de 36 ans, a été découvert dans la rivière Muyovozi.

### ***1.3. 2. DES PERSONNES TUÉES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE***

#### **Un homme non identifié tué en commune Butaganzwa, province Ruyigi**

Le 19 janvier 2025, vers 19 heures, un homme non identifié a été assassiné par une foule en colère sur la colline Batye, zone Muriza, commune Tutaganzwa, province de Ruyigi. L'homme était accusé de voler des vélos au marché de Batye.

Selon des témoins, la victime avait été surprise en train d'essayer d'ouvrir des cadenas de vélos avec des clés. Après avoir été poursuivi par des personnes qui le surveillaient, il a été attrapé et a tenté de se défendre. Cependant, une foule de gens est venue et l'a battu à mort. Rémy Ndarufatiye, Admi-

Selon des témoins sur place, la victime a été étranglée dans la nuit par des gens non identifiés qui voulaient lui dérober une somme inconnue d'argent issue de la vente des briques. Ses bourreaux l'ont attaqué au moment où il rentrait à son domicile. Le corps de la victime a été enfin récupéré par des agents de la croix rouge de Rutana.

#### **Une personne tuée en commune Mabayi, province Cibitoke**

En date du 24 Janvier 2025, sur la sous-colline Nyarusebeyi, colline Muhungu, zone Butahana, commune Mabayi, province de Cibitoke, Berchmans Sinzobakwira, âgé de 64 ans, a été tué à coups de machettes et gourdins par des gens non identifiés.

Selon des témoins de la localité, Un groupe d'individus en long manteaux ont fait irruption dans le ménage de la victime vers 22 heures et ont intimé l'ordre à tout le monde de se coucher ventre contre terre et l'ont tailladé avant de prendre le large. Selon les mêmes témoins, les entourages pensent que Berchmans Sinzobakwira est victime de soupçon de sorcier. Jeanne Izompora, administrateur de la commune Mabayi fait savoir que 4 personnes ont été déjà arrêtées pour des raisons d'enquête.

nistrateur communal de Butaganzwa et Gentil, Commissaire provincial de la police à Ruyigi sont intervenus sur les lieux et ont emmené le cadavre à la morgue de l'Hôpital Communal de Butaganzwa. La victime a été enterrée le lendemain.

Il est important de noter que cette affaire est liée à une série de vols de vélos sur la même colline, avec plus de 20 vélos volés en moins de deux mois. La population locale était déjà en colère contre les voleurs, et l'affaire a dégénéré en violence.

Les autorités ont annoncé que des enquêtes seront menées pour identifier la victime et les personnes responsables de son assassinat.

### **I.4.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES**

#### **Des cas de vol en commune et province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2025 indique que depuis le début du mois janvier 2025, en commune et province de Ruyigi, il n'y a pas une nuit qui passe sans entendre un ménage volé.

A titre d'exemple, au quartier Sanzu, dans la nuit du 15 janvier 2025, l'Economat général du Diocèse de Ruyigi a été dévalisé où les voleurs se sont introduits à l'accueil du Centre d'accueil de l'Economat Général pillant les biens de valeur : les vins, les liqueurs, l'argent, les téléphones portables, etc. La valeur des biens qui ont été volés est estimée à plus de 5 millions de fbu. Les agents de sécurité qui étaient à la garde sont emprisonnés au commissariat provincial de la police à Ruyigi pour des raisons d'enquête.

Encore dans la nuit du 25 au 26 janvier 2025, trois ménages du même quartier ont été volés de 4 chèvres, 1 porc et une plaque solaire.

Selon des sources sur place, les habitants de ce quartier ne comprennent pas comment dans un pays où il y a l'administration et les forces de l'ordre, ces habitants sont pillés de leurs biens et alors que les forces de l'ordre sont là sans enquêtes profondes pour démasquer les présumés auteurs.

#### **Emprisonnement des pasteurs sur base de sorcellerie en commune et province Kirundo**

Depuis le 18 janvier 2025, Domitien Nshimirimana, ex-DCE kirundo, membre du CNDDFDD et de l'église Pentecôte est détenu au cachot de la PJ Ki-

rundo accusé d'empoisonner leur pasteur GATARI qui est pour le moment hospitalisé au Kenya pour la 2eme fois car chaque fois qu'il est rentré après les soins il a été empoisonné. En date du 19 janvier 2025, un autre professeur Oswald a été arrêté accuser de la même affaire.

D'autres 5 pasteurs ont été convoqués pour les enquêtes car on parle d'un groupe des pasteurs membres du CNDDFDD qui ont la mission de déstabiliser et limoger les anciens pasteurs pour que l'église soit dirigée par les pasteurs du CNDDFDD pour avoir l'influence du CNDDFDD

#### **Une personne failli être tué en commune et province Bururi**

Selon une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2025, le 15 janvier 2025, Faustin Nkuzimana, âgé de 35 ans et membre du parti CNL, a été victime d'une agression brutale sur la colline Nyavyamo, dans la commune et province de Bururi. Son agresseur, Noël Niyungeko, son oncle de 50 ans et membre du parti CNDD-FDD, l'a battu à l'aide de gourdins. La raison de cette agression est qu'il l'accusait d'avoir volé des bananes.

Faustin Nkuzimana a été conduit au centre de santé de Nyavyamo, puis transféré au service des urgences de l'hôpital régional de Bururi le 21 janvier 2025. Malgré la gravité de l'agression, Noël Niyungeko est toujours en liberté, ce qui a provoqué l'indignation de la famille de la victime. Ils exigent que l'auteur de ces tortures soit arrêté et qu'il prenne en charge les frais médicaux, la ration et le garde-malade.

## **II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés

et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

## II.1. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

### II.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

#### Une fille violée en commune et province Ngozi

En date du 25 janvier 2025, sur la colline Rusuguti, zone, commune et province Ngozi, A. D âgée de 10 ans a été violée par un adulte non encore identifié. L'enfant a été retrouvé dans un champ de maïs et a été conduit à l'hôpital pour les soins de santé. Le présumé auteur l'a trompé avec des beignets et la conduit dans le champ pour la violer.

Les médecins disent que les victimes de viol peuvent subir des graves conséquences dont la stérilité ou autre handicap. Depuis le début de cette année 2025 trois enfants de la province de Ngozi ont été violées par des adultes. Deux de ces violeurs ont arrêtés sont en prison

#### Une fille violée en commune Nyabiraba, province Bujumbura

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 22 janvier 2025 indique qu'au mois de septembre 2024, sur la colline Musenyi, commune Nyabiraba, province Bujumbura, C. N, âgée de 16 ans, élève en 9<sup>ème</sup> à l'ECOFO Musenyi a été violée par Ezéchiel Havyarimana, membre du parti CNDD-FDD, résidant à Musenyi dans la commune Nyabiraba, province Bujumbura. Selon un témoin oculaire, le crime a été commis dans une maison en construction il y a environ quatre mois, comme en atteste l'état de grossesse de la victime. Des témoins oculaires, notamment des enfants, ont assisté à la scène et ont accusé Havyarimana Ezéchiel. L'accusé a par ailleurs reconnu les faits lors de l'audience en date du 8 janvier 2025. Le TGI Kabezi a condamné d'une peine d'emprisonnement de 27ans à l'encontre d'Ezéchiel Havyarimana,

## II.2. DROIT A LA LIBERTE

### II.2.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

#### Une personne arrêtée en commune et province Kirundo

Le 19 janvier 2025, Nsengiyumva Tobias, un commerçant de la colline Rupfunda, a été arrêté par le chef du SNR de Kirundo pour avoir tenu des propos injurieux contre le président de la République et le secrétaire du parti CNDD-FDD. L'arrestation a eu lieu alors qu'il partageait un verre de liqueur avec des amis, dont le commissaire communal Moise, qui a enregistré sa voix et l'a envoyée au chef du SNR.

Selon des témoins, Nsengiyumva Tobias a déclaré : "Yemeye vyinshi ntanakimwe yashoboye

vyamuyangaranye, abazungu twiyamirije reka bigumaniye ifaranga ryabo", ce qui signifie approximativement : "Il a échoué dans tous les domaines, les colons qu'on a contestés, laissez-les rester avec leur argent".

Le 23 janvier 2025, le parquet de Kirundo a condamné Nsengiyumva Tobias à 4 ans de prison ferme et à une amende de 50 000 francs burundais. Lors du procès, il a admis les faits, mais a affirmé que ses propos étaient tenus dans un contexte de discussion informelle au cabaret et qu'il ne savait pas comment il avait atterri au cachot.

## II.3. DROIT A LA PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE

#### Une famille contrainte de s'exiler à la suite des intimidations en commune Gisuru, province Ruyigi

Dans la nuit du 20 janvier 2025, un groupe de jeunes Imbonerakure, dirigé par Joél Bizimungu, a menacé et intimidé Mohamed, membre du parti CNL, et sa famille sur la colline et zone Kabuyenge,

commune Gisuru, province Ruyigi. Les agresseurs ont exigé que Mohamed quitte le parti CNL pour adhérer au parti CNDD-FDD, sous peine d'être exilé avec sa famille.

Ces menaces et intimidations ont conduit la famille de Mohamed à prendre le chemin de l'exil. Il est important de noter que ce type d'agression et

d'intimidation est malheureusement courant au Burundi, où la répression persistante de la société civile et des médias est une réalité.

### **III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

#### **III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE**

##### **Hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché de Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2025 indique que des statistiques en provenance de l'INSBU( institut national des statistiques au Burundi ), ex Istebu, montrent qu'il y a la hausse des prix de certains produits sur le marché de Cankuzo par exemple 1 kg de pomme de terre s'achète 1 500 fbu alors qu'il était à 2 000 fbu il y a 2 semaines, une bouteille de kinju du miel (1,5 litres) s'achète aujourd'hui à 38 000 fbu alors qu'il était à 22 000 fbu il y a 2 semaines, 1 kg de farine de maïs améliorée ( isembe) s'achète à 6 000 fbu alors qu'il était à 4 500 fbu il y a un mois, 1 kg de viande à l'abattoir se vend à 30 000 fbu alors qu'il se vendait à 15 000 fbu il y a 6 mois. Une chèvre qui s'achetait à 200.000 fbu il y a une année se vend aujourd'hui à 600.000 fbu. Un gobelet d'arachide s'achète à 4 800 fbu alors qu'il s'achetait à 2 500 fbu il y a 3 mois. Cette hausse se justifie par le manque de carburant pour faciliter le transport et la période non propice (période de non-récolte) sauf la pomme de terre en récolte

##### **Hausse des prix de transport exagérée avec la complicité des policiers, en province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2025 indique qu'en province Cankuzo, le transport de personnes via les véhicules de marque Probox devient de plus en plus trop complexe et compliqué suite à la complicité des policiers. Selon des sources sur place, sur l'axe Cankuzo -Muyinga, de 60 km, le passager paie 30.000 fbu

aujourd'hui, donc 60.000 aller-retours, alors que le prix réel est de 6 000 fbu. Donc, le prix du transport s'est multiplié par 5. Pire encore, ce même véhicule ayant 4 places seulement n'hésite pas de transporter 20 personnes et ce véhicule passe dans une route goudronnée surveillée par des policiers. Selon les mêmes sources, les chauffeurs des Probox paient des pots de vin le matin chez les policiers pour faire tous ce qu'ils veulent tout le reste de la journée. Les policiers ne font que collecter l'argent au lieu de sécuriser les lieux, les biens et les personnes. Ces cas sont parvenus à Boniface Banyiyezako, Gouverneur et quand il le signale au commissaire principal de Police Colonel de Police Célestin Habimana, ce dernier ne fait que l'auto-défense en refusant les actes commis par ces policiers.

##### **Saisie de 25 bidons remplis du carburant en commune et province Ruyigi**

Dans la matinée du 21 janvier 2025, sur la RN13 liant Ruyigi et Cankuzo, sur la colline Ngarama, à 5 km du chef-lieu de la commune et province Ruyigi, 25 bidons remplis du carburant de sorte essence ont été saisis par la police. Le chauffeur Yared Hatungimana, natif de la commune Gisuru, province Ruyigi qui transportait ce carburant en provenance de la Tanzanie a été détenu au commissariat de police à Ruyigi et ce carburant a été conservé dans ce commissariat de police. La police est en train de lutter contre le commerce frauduleux dans ces jours où s'observent la pénurie du carburant. Le chauffeur Yared Hatungimana a été relâché moyennant paiement d'une amende de 2 000 000 fbu et le carburant a été confisqué.

#### **III. 2. DROIT À L'ÉDUCATION**

##### **Séance des questions-réponses du Ministre de l'éducation nationale au Sénat Burundais**

Le 21 janvier 2025, le Ministre de l'éducation nationale et de la recherche scientifique, François Havyarimana, est apparu devant le Sénat du Burundi pour répondre aux préoccupations des sénateurs

concernant le secteur de l'éducation. Les principaux sujets abordés comprenaient les critères de sélection pour les bourses d'études à l'étranger, la régularisation des salaires des directeurs d'écoles fondamentales, les mesures pour améliorer la qualité de l'enseignement et l'accès au matériel scolaire.

En ce qui concerne les bourses d'études, les sénateurs ont interrogé le ministre sur la priorité accordée à l'équilibre provincial plutôt qu'à l'excellence académique. Le ministre a expliqué que, tant que les conditions d'apprentissage restent inégales, il est nécessaire de prendre en compte à la fois l'équilibre provincial et l'excellence pour garantir une certaine équité dans l'accès aux opportunités éducatives internationales.

Le ministre a également abordé la question des salaires des directeurs d'écoles fondamentales, qui ont diminué suite à l'adoption de la nouvelle politique salariale. Il a assuré que la majorité des cas ont été régularisés, mais a reconnu que certains cas isolés sont encore en cours de traitement.

En outre, le ministre a présenté les réformes entreprises dans le cadre de la vision "Burundi émergent en 2040 et développé en 2060", qui mettent l'accent sur les filières techniques pour offrir des opportunités sur le marché de l'emploi. Cependant, il a admis que l'insuffisance de matériels scolaires et le manque d'enseignants sont des défis majeurs qui affectent le secteur de l'éducation au Burundi. Enfin, il a souligné que l'Etat doit apporter une solution durable à ces défis pour que le secteur de l'éducation puisse progresser.

#### **IV. DROITS CATEGORIELS**

##### **IV.1. DROITS DE LA FEMME**

###### **Une femme malmenée en commune Gatara province kayanza**

Une information parvenue à la ligue Iteka indique qu'en date du 15 janvier 2025, Manirakiza Boniface âgé de 42 ans a détruit la maison dans laquelle vivait sa femme à la colline shinya de la commune Gatara en province Kayanza. Selon, Siméon le directeur du bureau communal en charge du développement familial et communautaire en cette province dit que cet homme a abandonné sa femme et ses quatre enfants depuis l'an 2020 quand il s'était rendu dans la province cibitoke à la recherche du travail comme ouvrier dans des champs et qu'il n'avait

###### **Des abandons scolaires inquiétant en commune et province Rumonge**

Une crise scolaire préoccupante est en cours au village de paix de Mayengo, zone Kigwena, commune et province de Rumonge. Depuis le début de l'année scolaire 2024-2025, 50 écoliers âgés de moins de 14 ans ont abandonné l'école. Les responsables scolaires et les parents attribuent ce phénomène à plusieurs facteurs, notamment le manque de frais scolaires, d'uniformes et de nourriture.

Le village de Mayengo a été créé pour accueillir les victimes des inondations du lac Tanganyika en 2022. Cependant, les occupants de ce village continuent de vivre dans la précarité, sans accès à des terres cultivables ni à des moyens de subsistance. Les enfants sont contraints de quitter l'école pour travailler ou pour rejoindre les filets de la traite des enfants vers la Tanzanie.

Les parents et les responsables scolaires demandent aux autorités administratives de la commune de Rumonge de prendre des mesures pour aider les familles à faire revenir les enfants à l'école et pour prévenir ce phénomène d'abandon scolaire. L'administrateur de la commune, Augustin Minani, a promis de prendre des mesures pour résoudre ce problème et pour punir ceux qui embauchent des enfants de moins de 18 ans.

pas retourné dans la famille depuis lors car il avait une autre femme à cibitoke. Les mêmes informations disent que sa femme a été engrossé par un de ses voisins et que pris de colère son mari est venu en date du 15 janvier 2025 disant qu'il va tuer sa femme. Gretta a pris fuite et Boniface a détruit toute la toiture de la maison et est parti avec deux de ces quatre enfants, l'un âgé de six ans et l'autre de huit ans. Gretta a saisi les autorités communales à Gatara où Donatien Ndiokubwayo lui a fait savoir que cet homme sera recherché où il habite à cibitoke pour être arrêté et puni conformément à la loi.

## *V. CONCLUSION*

La Ligue Iteka constate et dénonce la détérioration persistante des droits de l'homme dans tout le pays. Elle condamne l'impunité des auteurs de crimes et lance un appel urgent :

- ⇒ Au Gouvernement de Gitega de mettre fin à l'impunité en traduisant devant la Justice et tenir responsables de leurs actes les auteurs de violations des droits humains;
- ⇒ Au même gouvernement de prendre des mesures pour améliorer la situation sécuritaire dans le pays, notamment en luttant contre la violence et la criminalité;
- ⇒ Au gouvernement de restaurer un climat politique apaisé pour permettre la tenue d'élections libres et transparentes;
- ⇒ Le gouvernement du Burundi doit prendre des mesures adéquates pour garantir le droit à l'éducation pour tous et l'égal accès à des opportunités.